



Le 10 juin 2020

### TABLE DES MATIÈRES

#### CORONAVIRUS

M. G. Arseneault

L'hon. M. Higgs

M. G. Arseneault

L'hon. M. Higgs

M. G. Arseneault

L'hon. M. Higgs

#### PEUPLES AUTOCHTONES

M<sup>me</sup> Harris

L'hon. M. Urquhart

M<sup>me</sup> Harris

L'hon. M. Higgs

M<sup>me</sup> Harris

L'hon. M. Higgs

#### CULTURE

M<sup>me</sup> Thériault

L'hon. M. Fitch

#### TOURISME

M. J. LeBlanc

L'hon. M. Fitch

M. J. LeBlanc

L'hon. M. Fitch

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### NOMINATIONS

M. Bourque

L'hon. M. Higgs

### ASSURANCE-MALADIE

M. Austin

L'hon. M. Higgs

M. Austin

L'hon. M. Higgs

### PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT

M<sup>me</sup> Mitton

L'hon. M<sup>me</sup> M. Wilson

M<sup>me</sup> Mitton

L'hon. M<sup>me</sup> M. Wilson

### NOMINATIONS

M. Bourque

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

[Traduction]

### CORONAVIRUS

**M. G. Arseneault** (Campbellton-Dalhousie, leader parlementaire de l'opposition, L) : Merci, Monsieur le président. Je tiens à remercier le premier ministre de la mise à jour d'hier au sujet de la zone 5 et du travail qui y est réalisé. Nous savons qu'une éclosion de COVID-19 est survenue dans la zone 5, laquelle est très regrettable ; par conséquent, le premier ministre a dit qu'il encourageait fortement les gens de cette zone à rester chez eux autant que possible. Il a clairement été indiqué que les gens de la zone 5 étaient autorisés à circuler à l'extérieur de leur région pour des raisons telles que le travail et les services essentiels, ainsi que pour d'autres raisons. Toutefois, nous entendons souvent parler de propriétaires d'entreprise dans les autres zones de santé qui demandent des pièces d'identité et qui refusent de laisser les gens de la zone 5 entrer dans leurs locaux. Le premier ministre trouve-t-il que ce genre de discrimination est acceptable ici, au Nouveau-Brunswick? Ne sommes-nous pas tous solidaires dans cette crise? Merci.

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Monsieur le président, il est regrettable que nous ayons eu une éclosion dans la zone 5. Nous faisons tout en notre pouvoir, notamment en travaillant avec Santé publique et les nombreuses personnes du secteur de la santé, entre autres, pour essayer d'endiguer l'éclosion dans la région en question. Nous savions que nous pourrions nous retrouver dans une situation où différentes zones de la province se trouveraient dans des phases différentes à divers moments, mais nous n'avions pas connu une telle situation avant les dernières semaines. Voici l'objectif : Faisons en sorte que notre économie continue de croître. Occupons-nous de la situation à l'échelle locale et espérons que nous reviendrons le plus rapidement possible à une situation où toutes les zones seront de nouveau au même diapason partout dans le système.

Étant donné que les entreprises ont repris leurs activités, les gens sont très préoccupés par la façon de composer avec la situation et de la gérer. Nous avons dit que nous encourageons les gens à rester dans leur zone pendant la phase actuelle jusqu'à ce que nous ayons vraiment circonscrit l'éclosion. Nous comprenons les sentiments exprimés, mais nous n'imposerons pas de limites régionales dans notre province. Nous ferons respecter les frontières autour de notre province. J'encourage toutefois les gens à vraiment faire preuve de prudence, à porter leur masque, à maintenir une distance sécuritaire et à respecter toutes les règles.

**M. G. Arseneault** (Campbellton-Dalhousie, leader parlementaire de l'opposition, L) : Merci, Monsieur le président. Je n'ai pas entendu si le premier ministre était d'accord avec les propriétaires d'entreprise qui empêchent les gens de la zone 5 d'entrer dans leur établissement.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Original]

Monsieur le président, je pense que le premier ministre sera d'accord avec moi pour dire que les soins de santé sont un service essentiel. Encore une fois, je rappelle que nous entendons dire que des gens de la zone de santé 5 voient leurs traitements médicaux et leurs chirurgies prévues dans d'autres régions être annulés uniquement parce qu'ils viennent du Restigouche.

Je pose donc la question de nouveau : Monsieur le président, le premier ministre trouve-t-il ce type de discrimination acceptable ici, au Nouveau-Brunswick? Qui a donné cette directive? Que va faire le premier ministre pour remédier à la situation? Merci.

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, pour remédier à la situation, nous ramènerons le plus vite possible la zone 5 à l'état où nous voulons tous être dans notre province. Pour y parvenir, il ne faut pas ouvrir la porte à un accroissement des risques dans l'ensemble de la province ; il faut plutôt essayer de les réduire. Voilà le principe appliqué depuis le tout début : Pouvons-nous endiguer une éclosion? Pouvons-nous la circonscire? Pouvons-nous la gérer? Pouvons-nous mener une recherche de tous les contacts? Ensuite, pouvons-nous nous isoler afin d'empêcher toute propagation dans la province?

Voilà notre objectif. Je peux comprendre l'appréhension des entreprises et pourquoi elles veulent savoir si elles risquent de devoir fermer. La situation me déplaît effectivement autant qu'à toute autre personne. Toute forme de discrimination me déplaît, que celle-ci ait lieu dans notre province ou ailleurs. La réalité, c'est que nous essayons tous de rehausser les normes pour composer avec la COVID-19. Les gens ont leur propre façon de s'y prendre, mais nous sommes tous conscients du fait que nous devons respecter certaines règles, certaines mesures de confinement, afin de minimiser les risques pour l'ensemble de la population. C'est ce qui se passe ici. J'ai bon espoir que les gens de la région pourront reprendre leurs activités dès que possible, mais nous avons encore quelques semaines devant nous.

**M. G. Arseneault** (Campbellton-Dalhousie, leader parlementaire de l'opposition, L) : Je suis très déçu de la réponse en ce qui concerne des entreprises de l'extérieur ainsi que des établissements de soins de santé de l'extérieur et gérés par le gouvernement qui refusent de fournir à des gens dans notre province des services essentiels comme des soins de santé.

Les petites et moyennes entreprises de la zone 5 sont actuellement en état de choc financier. Les gens de notre province travaillent fort pour respecter tous les règlements imposés dans le cadre de la phase orange. L'isolation prolongée ainsi que la discrimination dont font preuve les collectivités avoisinantes ont des effets néfastes sur la santé mentale



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

des gens de notre région. Quand la zone 5 reviendra-t-elle à la phase jaune? Quels sont les critères précis auxquels nous devons satisfaire afin de passer à cette phase? Merci.

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il a été fait mention plus tôt de l'excellent travail de Santé publique, et je suis d'accord. Ce travail jouera un rôle clé dans le retour à la prochaine phase ou à l'état dans lequel se trouve actuellement le reste de la province. Bien sûr, des conditions s'appliquent : il faut qu'une certaine période s'écoule sans nouveau cas, que nous sachions exactement quelle est la situation et qu'il n'y ait plus de nouveau cas. Ce n'est pas ce qui se passe aujourd'hui. Nous avons encore des problèmes qui prennent de l'ampleur. Nous allons devoir trouver un moyen de... Eh bien, nous croyons que la situation est maîtrisée. C'est une bonne chose.

Plus les personnes font preuve de respect, les gens de la région... Je les félicite, car j'ai observé une grande discipline dans beaucoup de secteurs — pas partout dans la province, mais dans beaucoup de secteurs — pour ce qui est de respecter les règles pendant que nous essayons de trouver un moyen de travailler pendant la pandémie de COVID-19 et de faire progresser notre économie plus rapidement que partout ailleurs. À cet égard, nous sommes passés en un temps record d'un taux d'ouverture dans la province d'environ 26 % à un taux de 64 %. Nous avons constaté les résultats dans les statistiques du nombre croissant d'emplois.

Nous sommes sur la bonne voie. Il est regrettable que la région de Campbellton en soit à une phase un peu moins avancée à l'heure actuelle.

## PEUPLES AUTOCHTONES

**M<sup>me</sup> Harris** (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Avant de poser ma question, j'aimerais offrir mes condoléances à la famille de feu Chantel Moore.

Aujourd'hui, les chefs de la nation wolastogey du Nouveau-Brunswick ont demandé que soit créé un comité indépendant pour examiner les préjugés systémiques dont les Autochtones font l'objet dans les services de police et le système de justice du Nouveau-Brunswick. Il importe non seulement de se pencher sur le décès tragique de Chantel Moore, survenu la semaine dernière, mais aussi d'aborder de manière plus globale la situation au Nouveau-Brunswick. Selon nous, la demande est valable et mérite d'être appuyée. Le premier ministre ordonnera-t-il que soit réalisé un examen véritablement indépendant de la situation au Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M. Urquhart** (Carleton-York, ministre de la Sécurité publique, PC) : Je vous remercie de votre question sur l'enjeu très important qui se pose. Je suis d'accord avec vous. Il s'agit

## Questions orales

là de deux enjeux qu'il faut aborder. J'ai appris, alors que j'étais au téléphone avec mon personnel, que notre ministère envoyait en ce moment une autre lettre aux chefs pour que nous nous rencontrions afin d'examiner la situation dans l'ensemble de la province et la façon dont nous nous occupons des services de police et des Autochtones ici, dans notre province. Nous allons nous rencontrer, espérons-le. Comme vous le savez, nous avons eu des rencontres au sein des comités sur la réconciliation. Je connais personnellement les chefs en question et j'espère que nous serons très bientôt en mesure d'aller de l'avant à cet égard.

**M<sup>me</sup> Harris** (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : J'espère que vous irez de l'avant en ce qui concerne le comité indépendant afin de mener un examen. Les chefs disent que la réponse formulée par la province au sujet de la situation, après la tragédie de la semaine dernière, est insensible et condescendante. Voilà qui indique que le lien de confiance avec le gouvernement est brisé. Il faut remédier à la situation dans son ensemble.

Il n'est pas simplement question ici du décès tragique qui est survenu la semaine dernière. Le problème est bien plus vaste. Comme les chefs l'ont déclaré, il ne suffit tout simplement pas au ministre et à ses collègues du Cabinet de prétendre que le dialogue se poursuit lorsque ce n'est pas le cas et qu'un processus est impartial lorsqu'il n'en est rien ni de dire aux dirigeants autochtones d'attendre sans rien faire pendant que les communautés continuent à souffrir à cause d'un système brisé. Une justice différée est une justice refusée. Le Cabinet a le pouvoir de mener une enquête en vertu de la *Loi sur les enquêtes*. La question sera-t-elle présentée au Cabinet pour faire l'objet de discussions et, surtout, pour que des mesures soient prises?

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, selon moi, nous avons réagi très rapidement de concert avec les représentants, le ministre et le ministère de la Sécurité publique afin que soit mené un examen complet et indépendant de la malheureuse situation qui s'est produite à Edmundston. Un processus doit être suivi pour y arriver. Il est extrêmement regrettable — toute perte de vie l'est — qu'il s'agisse d'une jeune femme autochtone. Cela ne veut pas dire que tout le système est brisé, mais cela signifie que quelque chose a mal tourné, a vraiment mal tourné pendant la nuit en question. Voilà pourquoi l'analyse indépendante est en cours. Voilà pourquoi nous avons un examen qui est réalisé, dans ce cas-ci, par un organisme du Québec. Les enquêteurs examinent la situation sous un angle tout à fait nouveau en demandant ce qui s'est passé ici.

Monsieur le président, si l'examen mène à d'autres enjeux, d'autres préoccupations d'envergure nationale, il nous faudra absolument alors aller jusqu'au bout pour comprendre exactement ce qui doit être fait, car il se produit trop d'incidents qui ne peuvent pas être rationalisés, justifiés, ni légitimés. Nous devons trouver la solution. Toutefois, la solution proposée est-elle la bonne? Dans les mois à venir, j'espère que nous le saurons sans aucun doute.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**M<sup>me</sup> Harris** (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Monsieur le président, la réponse a été qualifiée d'insensible et de condescendante. Je peux comprendre pourquoi les chefs disent cela. Il est incroyable de voir ce qui se passe. Il faut prendre des mesures, et non pas simplement prononcer des paroles. Comme les chefs autochtones l'ont affirmé, le tout ne découle pas d'un incident unique. La situation dure depuis longtemps, et il faut que nous nous rendions compte, en tant que dirigeants, que nous devons écouter, apprendre et agir. Voilà ce que les dirigeants autochtones vous demandent de faire, Monsieur le premier ministre. Je vous prie d'écouter leur demande, et, surtout, d'y donner suite.

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Nous savons que la députée d'en face intervient très rapidement au sujet de n'importe quelle situation pour essayer d'exagérer ce qui est déjà en cours, Monsieur le président. Ce qui est déjà en cours, c'est une enquête totalement indépendante sur la situation. Nous sommes témoins d'une situation très malheureuse qui s'est produite ici, au Nouveau-Brunswick, ici même dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, à Edmundston, et nous prenons des mesures très claires par le truchement d'une analyse indépendante afin de déterminer exactement ce qui s'est passé à cet endroit. Voilà le processus approprié à suivre. Il se peut que l'analyse se transforme en quelque chose de plus gros, Monsieur le président. Il peut en ressortir que la situation a été un incident isolé très malheureux et très malencontreux, dont des leçons peuvent certainement être tirées afin d'éviter de tels cas dans l'avenir.

Toutefois, le processus se poursuit, et le fait que la députée d'en face cherche à en faire une question d'envergure nationale alors que nous avons une préoccupation très locale ici, à laquelle nous répondons immédiatement... Concentrons-nous sur la situation que nous devons régler. Monsieur le président, selon les leçons tirées de la situation, décidons ce que nous ferons ensuite. Merci.

[Original]

## CULTURE

**M<sup>me</sup> Thériault** (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. En ce temps de pandémie, les arts et la culture, piliers importants de nos sociétés, ont été parmi les premiers secteurs touchés et ils semblent être parmi les derniers qui pourront rouvrir dans la cascade de déconfinement.

Bien que je salue l'initiative du gouvernement pour la mise en place de programmes où les artistes ont pu être rémunérés pour leurs performances sur les médias sociaux, nous ne pouvons pas carburer ainsi indéfiniment. Nous avons besoin de réelles expériences humaines, et, surtout, les artistes ont besoin de recommencer à travailler.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Depuis vendredi, le gouvernement permet que les églises accueillent des rassemblements de 50 personnes avec distanciation sociale. Pourquoi ne permettons-nous pas la même chose aux salles de spectacle? Quelle est la différence? Les arts sont un besoin pour certains au même titre que la religion l'est pour d'autres. Les arts et la culture sont des leviers de développement personnel, social et économique ; alors, pourquoi ne pas rouvrir les églises et les salles de spectacle en même temps?

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, PC) :  
Merci beaucoup pour votre question aujourd'hui, à la Chambre du peuple.

[Traduction]

Merci beaucoup de la question. J'en suis reconnaissant. Monsieur le président, la députée a raison de dire que le secteur des arts et de la culture est un pilier très, très important de notre tissu patrimonial au Nouveau-Brunswick et qu'il génère des retombées économiques considérables dans la province.

Je pense que tout le monde conviendra que la priorité absolue consiste à assurer d'abord le mieux-être de la population de la province. Nous avons saisi chaque occasion d'appuyer l'industrie des arts et de la culture grâce à des programmes que le ministère a mis en oeuvre et aussi en travaillant avec nos homologues fédéraux à des programmes qu'ils ont eux aussi mis en oeuvre pour le secteur. La médecin-hygiéniste en chef, le ministère de la Sécurité publique et le Cabinet examinent certainement chaque cas, chaque occasion qui se présente, et il s'agit de dossiers dont nous discutons tout le temps.

[Original]

## TOURISME

**M. J. LeBlanc** (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Merci, Monsieur le président. Nous pensons que, en dépit des difficultés rencontrées cette année, le tourisme est un secteur extrêmement important pour l'économie de notre province. Hier, les responsables de l'industrie du tourisme ont publié une lettre, adressée au premier ministre lui-même, dans laquelle ils déclarent que 40 000 emplois sont menacés au Nouveau-Brunswick si la province n'intervient pas pour les aider.

Nous savons que le Nouveau-Brunswick a été très réticent à soutenir l'économie, faisant moins que toutes les autres provinces canadiennes sur ce front. L'Île-du-Prince-Édouard, une province avec laquelle le Nouveau-Brunswick est en concurrence en matière de tourisme, s'est empressée d'intervenir pour aider cette importante industrie, en annonçant, il y a un mois, un programme d'aide de 66 millions de dollars destinés spécifiquement aux exploitants touristiques.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Monsieur le président, voici ma question : Le Nouveau-Brunswick envisage-t-il une aide spécifique pour le tourisme? Ou le message adressé aux personnes qui travaillent dans l'industrie...

[Traduction]

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis au courant de la lettre, car elle a été envoyée en copie à un certain nombre de ministres.

Vous savez, Monsieur le président, il y a certains éléments sur lesquels les signataires de la lettre s'entendent, en ce qui concerne la façon dont nous agissons dans la province. Il y est dit qu'un soutien total est apporté aux efforts déployés pour assurer la santé et la sécurité de toute la population canadienne et que cela demeure la priorité absolue. Voilà notre priorité absolue. Ensuite, dans la lettre, il est indiqué que l'on souhaite éviter une deuxième vague de la maladie, et il est certain que des mesures raisonnables peuvent être prises afin de limiter le risque. Nous sommes du même avis. Il s'agit là d'un de nos objectifs. Le troisième élément dont il est question dans la lettre souligne l'importance du tourisme au Nouveau-Brunswick.

Quelque 40 000 personnes travaillent dans le secteur du tourisme dans la province. Nous nous assurons que, à mesure que le temps passera, un grand nombre de ces 40 000 personnes seront réengagées cet été, et nous collaborons avec l'industrie de diverses façons ainsi qu'avec les différents secteurs et compagnies de sorte que ces dernières puissent ouvrir et engager certains des employés concernés.

**M. J. LeBlanc** (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Merci, Monsieur le président. Rappelez-vous que les gestes sont plus éloquentes que les mots. Nous croyons que, si des provinces en concurrence aident l'industrie touristique, elles seront davantage en mesure de rebondir, et le Nouveau-Brunswick deviendra de nouveau la province de transit. N'oublions pas la mauvaise décision qui a été prise avant la pandémie et qui a amputé le budget du tourisme, soit la nomination politique d'une sous-ministre du tourisme sans expérience, qui a promis une nouvelle stratégie touristique qui ne s'est jamais matérialisée. Le ministre ne convient-il pas que, si nous n'en faisons pas plus maintenant pour le tourisme, cela fera courir de grands risques à l'industrie de la province? Merci, Monsieur le président.

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, PC) : Encore une fois, Monsieur le président, les Libéraux profitent de l'occasion pour s'en prendre à une personne qui a été engagée par le gouvernement. Le député dans les tribunes dit que les gestes sont plus éloquentes que les mots. Que pense-t-il du geste qui a été posé lorsque nous avons refait le revêtement du chemin menant à la plage Parlee, dans sa circonscription? S'agit-il d'un geste qu'il ne croit pas digne de mention? J'étais en présence du député lorsque j'ai fait l'annonce à propos de ce chemin. Il aurait pu poser

## Questions orales

toutes ses questions à ce moment-là, mais, encore une fois, il se sert de l'arène politique qu'est la Chambre pour marquer des points.

Il demeure que nous travaillons avec les sociétés. Nous travaillons avec les compagnies. Nous travaillons avec l'association. Les divers ministères, dont je peux montrer les responsables qui sont présentement sur le parquet et dans les tribunes, collaborent avec les diverses parties prenantes pour voir à ce que les personnes oeuvrant au sein du secteur touristique aient la possibilité de travailler. Nous ne savons pas exactement quel sera le pourcentage d'employés qui sera rappelé. Le dernier chapitre ne fonctionne pas en ce qui a trait à ce secteur, Monsieur le président ; toutefois, nous ne ménageons aucun effort pour qu'un maximum de personnes recommencent à travailler.

## NOMINATIONS

**M. Bourque** (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, selon moi, nous devons remettre les pendules à l'heure ici et établir les faits. À plus d'une occasion, le premier ministre a dit que, à son avis, la nomination de la même personne à titre de sous-ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ainsi que de l'Environnement et des Gouvernements locaux constituait une mesure temporaire et que cette personne occupait un poste intérimaire. Toutefois, rien dans le décret en conseil qui rendait la nomination officielle, en date du 26 mai 2020, n'indiquait qu'il s'agissait d'un poste intérimaire, ce qui serait normalement le cas. Dans le passé, lorsque des sous-ministres par intérim étaient nommés, le décret en conseil l'indiquait expressément. Qu'en est-il, Monsieur le premier ministre? Faut-il retenir ce que vous avez dit auparavant ou ce qui est écrit ici?

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, tous les parlementaires d'en face devraient savoir que différentes fonctions sont confiées aux sous-ministres à divers moments et, dans ce cas-ci, il est tout à fait normal de combiner les postes de deux ministères et de confier ces fonctions à un seul sous-ministre. Il s'agit d'un poste par intérim pour l'instant. Le poste pourrait devenir permanent. Je ne le sais pas à cette étape-ci. Par contre, nous savons effectivement que, grâce à l'ensemble du processus actuel, nous en avons beaucoup appris sur la façon dont nous pouvons travailler ensemble en tant que ministères, sur la façon dont divers sous-ministres peuvent travailler ensemble au sein de deux ministères où deux ministres sont encore en poste et sur la façon dont le tout fonctionne, simplement pour que nous ne fassions pas traîner les choses d'un ministère à l'autre.

En examinant des façons de permettre au gouvernement d'obtenir de meilleurs résultats et aux gens de faire leur travail, nous avons appris pendant la pandémie de COVID-19 qu'il y avait une tout autre façon d'obtenir des résultats pour les gens de la province. Il y a une tout autre façon d'améliorer les services dont nous assurons la prestation tous les jours. La

## Questions orales

situation actuelle nous a aussi permis d'apprendre que ce n'est pas seulement nous et les élus qui sommes ici pour représenter nos diverses régions, mais qu'un grand nombre de personnes dans la fonction publique veulent simplement faire un meilleur travail. Nous leur offrons donc la possibilité de le faire.

### ASSURANCE-MALADIE

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, j'ai été très content de voir que les consultations à distance seraient couvertes par le régime provincial d'assurance-maladie. Les consultations médicales à distance permettent aux médecins de diagnostiquer des affections bénignes et de renouveler des ordonnances de façon moderne, efficace et simplifiée. Toutefois, j'ai été très découragé d'apprendre que l'Assurance-maladie réduisait le montant des paiements pour lesdites consultations au risque d'entraîner une réduction de certains des services fournis ou leur abolition. Ma question s'adresse au premier ministre : Pourquoi l'Assurance-maladie a-t-elle réduit les sommes versées aux médecins qui effectuent des consultations à distance alors qu'ils font de l'excellent travail?

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Je ne suis pas certain de comprendre exactement la question au sujet de la réduction puisque nous encourageons très fortement les consultations à distance et ladite pratique. Je sais qu'il y a des discussions au sujet de la façon dont chaque service est rémunéré. Je sais que c'est ce qui se passe à l'heure actuelle. Donc, nous encourageons effectivement la poursuite d'une telle pratique, car nous estimons qu'il en va de l'accès aux soins primaires et de l'accès d'un nombre accru de patients à de tels soins lorsqu'ils en ont besoin. Nous estimons aussi que ce n'est pas à nous de dicter à la Société médicale ni aux médecins quand il faut effectuer une consultation en personne plutôt qu'à distance. Toutefois, je suis tout à fait d'accord avec le chef de l'Alliance des gens quant au fait que nous devons améliorer l'accès aux soins primaires, et l'expérience acquise pendant la pandémie nous a appris que le recours aux soins virtuels serait un moyen d'y parvenir. S'il y a une réduction de ces soins, j'aimerais en connaître les raisons et je poserai des questions à cet égard, Monsieur le président.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Je veux remercier le premier ministre de sa réponse. Il est vrai que, lorsque les consultations à distance ont commencé, l'Assurance-maladie a décidé d'en couvrir le coût pendant la pandémie, et nous avons appris qu'il est très fréquent d'avoir recours à ce genre de consultations. Je pense que près de 77 % des gens du Nouveau-Brunswick approuvent cette forme de soins de santé. À mon avis, nous nous accordons tous sur le fait qu'il s'agit d'une bonne pratique. Là où nous sommes peut-être en désaccord, c'est que le fait de procéder à une réduction des paiements, soit de verser une certaine somme aux médecins pour effectuer des consultations à distance puis d'en réduire fortement le montant tout à coup, pousse les médecins à effectuer moins de



## Questions orales

consultations à distance et à revenir à l'ancien système de consultations en personne, qui est plus rigide. Encore une fois, je demande au premier ministre s'il revient moins cher que les patients se rendent dans les salles d'urgence et les encomrent, comme c'était le cas avant la pandémie, ou s'il est plus logique de maintenir le taux qui était payé pendant la pandémie et de laisser les consultations à distance se poursuivre normalement.

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Je vous remercie encore une fois de la question. À mon avis, il est important de reconnaître que nous devons tirer parti de la technologie à mesure qu'elle évolue. Autrement dit, s'il est possible d'effectuer 50 consultations à distance par jour, le taux applicable à de telles consultations devrait-il être le même que celui prévu pour les consultations en personne? Au bout du compte, comment gérer le tout?

La technologie nous permettra à tous de mieux faire les choses et de les faire plus rapidement ; c'est l'apprentissage que nous faisons pendant la pandémie. En ce qui concerne les réunions, nous ne voyageons pas autant qu'avant par avion. Toutes les activités sont à la baisse. Nous tenons plus de réunions virtuelles en ligne. Oui, cela est moins coûteux, mais nous n'envoyons pas à un hôtel une somme en paiement des frais sous prétexte que nous y aurions séjourné.

Selon moi, il faut tirer parti de la technologie. Le taux doit tenir compte de cet élément. Il est regrettable qu'un changement de taux modifie l'attitude des professionnels de la santé quant à savoir s'ils ont besoin de voir une personne ou pas. Nous comptons sur nos professionnels pour prendre des décisions en fonction des besoins et nous devons nous assurer que cela continue ainsi.

## PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT

**M<sup>me</sup> Mitton** (Memramcook-Tantramar, V) : Merci, Monsieur le président. Nous entendons tout le temps dire : Les petites et moyennes entreprises sont le moteur de notre économie. Bon nombre d'entre elles ont cependant de la difficulté à se maintenir à flot à cause de la pandémie de COVID-19. Qu'il s'agisse de propriétaires de restaurant ou de magasin de détail, beaucoup se demandent s'ils doivent rouvrir leur entreprise. Dans ma ville natale, à Sackville, le Black Duck Cafe et le Thunder & Lightning Pub ont fermé le mois dernier. D'autres entreprises risquent de fermer. Nous devons protéger et appuyer les entrepreneurs afin de leur donner une chance de poursuivre leurs activités.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard offre aux entrepreneurs, aux organismes sans but lucratif et aux ONG une subvention non remboursable pouvant atteindre 2 500 \$. La subvention leur permettra d'avoir accès à des conseils de professionnels et à du soutien pour s'adapter à la pandémie de COVID-19 et en atténuer les répercussions. Le premier ministre s'engagera-t-il à mettre en oeuvre un programme semblable au Nouveau-

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Brunswick pour aider les petites entreprises et les organismes sans but lucratif à surmonter les nombreux obstacles qui les empêchent de rouvrir leurs portes au public?

**L'hon. M<sup>me</sup> M. Wilson** (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre du Développement économique et des Petites entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, PC) : Merci beaucoup de la question. Monsieur le président, voilà qui me donne l'occasion de remonter à deux ou trois semaines en arrière, quand l'opposition officielle a dit qu'aucune déclaration politique ne serait faite à la Chambre dans les circonstances actuelles. Le jour suivant, la députée de Madawaska-Les-Lacs—Edmundston a dit que c'était seulement grâce au gouvernement fédéral que les entreprises du Nouveau-Brunswick avaient réussi à rester ouvertes jusqu'à maintenant.

Monsieur le président, j'aimerais souligner que notre gouvernement, souvenons-nous-en, a injecté 50 millions de dollars dans le secteur des entreprises de la province. J'aimerais aussi rappeler à tout le monde que les fonctionnaires de notre province ont travaillé jour et nuit, sept jours par semaine, pour cerner les lacunes — un grand nombre de lacunes — dans le programme fédéral, dont l'une était que, si votre masse salariale ne se situait pas entre 50 000 \$ et 1 000 000 \$ à ce moment-là, vous vous faisiez dire : Ne nous appelez pas ; nous vous appellerons. Ici, au Nouveau-Brunswick, nous avons fait en sorte que toutes les entreprises en question pouvaient présenter des demandes dans le cadre de nos programmes.

**M<sup>me</sup> Mitton** (Memramcook-Tantramar, V) : Merci, Monsieur le président. Il semble que la ministre a répondu à une question posée pendant une autre semaine. Je n'ai pas entendu de réponse à ma question. J'ai une autre question. Comme nous en avons beaucoup entendu parler aujourd'hui, la pandémie de COVID-19 a aussi eu de lourdes conséquences pour les personnes qui travaillent dans les arts, la culture et les médias. Les artisans, les artistes, les écrivains, les interprètes et les personnes qui travaillent avec eux dans les coulisses ont vu leurs possibilités de travailler ainsi que leur revenu dégringoler. Cela comprend les personnes qui travaillent dans les médias indépendants et locaux.

Le 25 mars, les responsables du *Sackville Tribune-Post*, l'un des deux seuls hebdomadaires anglophones au Nouveau-Brunswick qui n'appartiennent pas à Nouvelles Brunswick, ont annoncé qu'ils interrompraient sa publication pendant 12 semaines et mettraient le personnel du journal à pied. Le propriétaire du *Tribune-Post* est SaltWire. Les questions sont nombreuses au sujet des arts, de la culture et des médias, mais voici celle que je pose aujourd'hui : Le premier ministre prendra-t-il des mesures pour assurer la survie des petits journaux et médias indépendants afin que les gens du Nouveau-Brunswick aient accès à des nouvelles de sources locales?

**L'hon. M<sup>me</sup> M. Wilson** (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre du Développement économique et des Petites entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, PC) : Merci beaucoup de la question. Monsieur le président, je veux simplement m'assurer que tout le monde comprend que les programmes que nous avons mis en place s'adressent à toutes les



## Questions orales

entreprises de la province et que ces entreprises peuvent communiquer avec nous à cet égard. N'hésitez pas à appeler d'abord l'un de nos navigateurs d'affaires, qui ont reçu plus de 3 300 appels jusqu'à maintenant et qui aident toutes les entreprises du Nouveau-Brunswick. Si les propriétaires ont des questions, nous les orienterons là où il le faut. Je veux aussi veiller à ce que les propriétaires d'entreprise de notre province sachent que nous sommes conscients de l'importance qu'ils ont pour notre économie. Les entreprises sont la priorité absolue. Nous devons aussi être prêts pour une deuxième vague de la maladie cet automne. Nous savons qu'il y en aura une ; nous devons donc nous assurer d'être bien préparés. De plus, nous n'oublions pas que, dans tout ce que nous faisons, nous devons rendre des comptes aux contribuables de cette magnifique province. Merci.

[Original]

## NOMINATIONS

**M. Bourque** (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Eh bien, revenons maintenant sur la question du sous-ministre. Hier, le premier ministre a clairement dit que la situation actuelle était acceptable parce qu'une décision récemment prise par Ressources naturelles et Développement de l'énergie montre que le ministère peut s'autoréglementer. Il n'y a donc aucun problème. Faut-il penser que, puisque le ministère a pris une bonne mesure, une autorité de réglementation n'est pas nécessaire? Quelle logique absurde, Monsieur le président. Comme mentionné hier, nous croyons qu'il s'agit d'une très mauvaise idée. Nous pensons que cela empêchera en fait des voix de s'élever pour la protection de l'environnement en lien avec des aspects comme les pratiques forestières.

J'ai toutefois une autre question. Si le premier ministre ne pense qu'à économiser de l'argent — tout est lié à l'argent — et, si nous avons un sous-ministre pour deux ministères, pourquoi nous faudrait-il deux ministres? Qu'un seul ministre se charge des deux ministères. Qu'il en soit de même pour le personnel politique et le personnel administratif. Un seul nous suffit. Allons jusqu'au bout de la logique.

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Eh bien, voilà qui est un peu fort. Je repensais au moment où nous sommes arrivés ici. Je suppose que, dans l'histoire — et certaines personnes s'y connaissent mieux que moi —, il y a eu deux ministres par ministère, et des ministères ont été créés. C'est maintenant l'inverse, en quelque sorte. Je me souviens que, lorsque nous sommes arrivés ici, il y avait de multiples ministres à

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Finances, c'est-à-dire à Finances, au Trésor et à Ressources humaines, ministères qui étaient réunis en 2014. Ceux-ci le sont à nouveau.

Tout ne vise pas à économiser de l'argent, Monsieur le président. Ce qui importe, c'est l'avenir de la province et la nécessité de s'assurer un avenir.

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : À l'ordre.

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Pour ce qui est des entreprises auxquelles nous parlons et des entreprises auxquelles nous réfléchissons, compte tenu de la situation dans laquelle nous sommes actuellement, savez-vous ce qu'elles veulent? Elles veulent savoir dans quelle situation elles se trouveront l'année prochaine, la suivante, puis celle d'après. Quand j'examine le tout, je me préoccupe de ce qu'il adviendra de nos paiements de transfert, Monsieur le président, lorsqu'il ne restera plus rien à Ottawa. Je sais que mes collègues que je regarde en ce moment ne déploient pas consciemment d'efforts à cet égard, car cela leur est égal. Ils ne pensent qu'à aujourd'hui. Eh bien, à mon avis, il faut penser à demain.